

Faits d'actualité

R. M.

Volume 63, numéro 4, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105062ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105062ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

M., R. (1996). Faits d'actualité. *Assurances*, 63(4), 613–626.
<https://doi.org/10.7202/1105062ar>

Faits d'actualité

par

R.M.

1. Les parts de marché des assureurs directs et des assureurs représentés par les courtiers

Dans son édition d'octobre 1995, le *Journal de l'Assurance* publie une analyse des parts de marché détenues par les assureurs au Québec depuis les trois dernières années, soit de 1992 à 1994. On y apprend que le nombre des assureurs directs est, depuis 1987, en constante remontée. En décembre 1994, leur part de marché était de 27,9 % comparativement à 26,8 % en décembre 1993 et 26,6 % en décembre 1992.

613

Toutefois, dans la branche des assurances aux entreprises, l'assurance demeure toujours la chasse gardée des assureurs qui opèrent via les intermédiaires de marchés que sont les courtiers d'assurance. La part de marché de ces assureurs était de 72,1 % à la fin de 1994, de 73,2 % à la fin de 1993 et de 73,4 % à la fin de 1992.

À titre indicatif, les primes d'assurance totales perçues par les assureurs au Québec, pour l'année 1994, totalisaient 3,9 milliards de dollars, soit 2,8 milliards de dollars du côté du marché de l'intermédiation et 1,1 milliard de dollars du côté du marché direct. Voici une ventilation des primes tirée du rapport de l'Inspecteur général des institutions financières, en prenant en compte l'assurance des entreprises, l'assurance automobile et l'assurance habitation :

- en assurance des entreprises, la part des assureurs avec intermédiation représentait 85,4 % et elle générait un revenu-primes de 1,0 milliard \$, alors que la part des assureurs directs représentait 14,6 %, générant un revenu-primes de 181,3 millions \$;

- en assurance automobile, la part des assureurs avec intermédiation était de 34,0 %, soit un revenu-primés de 641,8 millions \$, alors que la part des assureurs directs était de 66 %, soit un revenu-primés de 1,2 milliard \$;
- en assurance habitation, la part des assureurs avec intermédiation représentait 66,4 % et un revenu-primés de 570,5 millions \$, alors que la part des assureurs directs représentait 33,6 % et un revenu-primés de 288,1 millions \$.

614

2. L'assurance mondiale en 1993

Sigma, numéro 5/95, publiée par la Suisse de Réassurances, se consacre à l'assurance mondiale en 1993. Voici quelques statistiques qui ressortent de cette étude.

En 1993, à l'échelon mondial, les compagnies d'assurance ont encaissé 1 803 milliards de dollars de primes, sans prendre en compte des opérations de réassurance. Ce résultat représente une amélioration de 2,3 points par rapport à l'année 1992. Le secteur vie a dominé, principalement dans les pays à niveau de vie élevé, atteignant 56,1 du marché global, une progression de 7,2 %, alors que le secteur non-vie a connu une progression plus lente, soit 4,6 %.

Sur le plan des dépenses d'assurances privées par habitant, c'est le Japon qui détenait la première place en 1993 (4 395 \$), suivi de la Suisse (3 097 \$) et des États-Unis (2 192 \$). Le Canada se classait au douzième rang ; l'importance des dépenses d'assurance privée par habitant étant de 1 240 \$, (664 \$ en assurance non-vie et de 576 \$ en assurance vie).

3. Les premiers assureurs en 1994

Sur le répertoire des cinquante plus grandes sociétés d'assurance dans le monde, pour l'année 1994, les Japonais occupaient les quatre premières positions, la cinquième place étant occupée par les Américains. La première société

d'assurance canadienne se classe au quarante septième rang : il s'agit de la Sun Life.

Assureurs	Actifs*	Revenus nets
1. Nippon Life	348,5 \$	3,0 \$
2. Zenkyoren	247,7 \$	319 \$
3. Dai-ichi Mut. Life	245,9 \$	2,1 \$
4. Sumitomo Life	214,8 \$	2,2 \$
5. Prudential Ins.	211,9 \$	- 1,1 \$
47. Sun Life	42,9 \$	non publiés

* En millions de dollars - (Classification par *Worldscope* selon les actifs - *Wall Street Journal*).

615

4. La réassurance mondiale en 1993

La revue *Experiodica* (no 5/95), également publiée par la Suisse de Réassurances, constate que la structure des marchés est appelée à se transformer radicalement, à cause de l'importance de la sinistralité et de la concurrence accrue. Elle signale la venue d'un processus impitoyable de sélection et de concentration des réassureurs de même qu'une politique de souscription rigoureuse, notamment par la multiplication des audits sur la souscription et les sinistres de leurs cédantes .

Une étude de Standard & Poor's, publiée dans ce numéro, présente les 100 premiers réassureurs mondiaux ; elle est basée sur leur volume de primes nettes en 1993. Voici les 5 premiers réassureurs :

	Pays	Primes nettes *
Münchener Rück	Allemagne	8 103,8 \$
Suisse de Réassurances	Suisse	4 552,0 \$
General Reinsurance	USA	2 068,8 \$
Employers Re	USA	2 029,6 \$
Kölnische Rück	Allemagne	1 776,2 \$

* Primes en millions de dollars - U.S. - Source : *ReActions*, mars 1995.

Toutefois, selon *Business Insurance*, cette liste diffère un peu pour l'année 1994. Voici le plus récent classement des grands réassureurs pour l'année 1994 :

	Pays	Primes nettes *
Münchener Rück	Allemagne	9 966,6 \$
Suisses de Réassurances	Suisse	8 230,3 \$
General Reinsurance	USA	5 551,0 \$
Employers Re	USA	3 484,3 \$
Assicurazioni Generali	Italie	3 257,2 \$
Hannover ReEisen & Stahl Re	Allemagne	3 097,0 \$

* Primes en millions de dollars - U.S. - Source : *BI Survey*.

616

5. Une série d'ouragans frappent les côtes des États-Unis, du Mexique et des Caraïbes en août, septembre et en octobre

En août, l'ouragan Félix frappa les Bermudes et frôla les côtes de la Caroline du Nord causant des dommages assurés évalués à 2 millions de dollars.

En septembre, les 5 et 17, les ouragans Luis et Marylin ont successivement ébranlé les Caraïbes. Selon l'annonce faite en début d'octobre par l'Office du tourisme des Caraïbes, les pertes économiques s'élèveraient à 875 millions de dollars.

À la mi-septembre, dans le nord-ouest du Mexique, l'ouragan Ismaël, qui a fait 38 morts et 5 000 sans-abri, causa des dommages estimés à plus 800 millions de dollars.

Au début d'octobre, l'ouragan Opal, dont les vents ont atteint la vitesse impressionnante de 230 km/h, a ravagé quatre États côtiers des États-Unis (Floride, Caroline du Nord, Georgie et Alabama). Les autorités ont confirmé que les dommages assurés s'élèveraient à 2,1 milliards de dollars. Il semble que cet ouragan se classerait au troisième rang des grands ouragans

américains, en ce qui concerne les dommages assurés, le premier étant Andrew en 1992 avec 7 milliards \$ et Hugo en 1989 avec 4,2 milliards \$. Opal aurait fait 18 morts. Quelque 100 000 personnes ont dû être évacuées.

6. Un séisme fait 48 morts au Mexique

Le 9 octobre dernier, un violent séisme a frappé deux États de la côte ouest du Mexique, faisant 48 morts, 166 blessés et quelque 9 500 sinistrés. La secousse tellurique, d'une amplitude de 7,3, aurait duré plus d'une minute. Il s'agit du deuxième tremblement de terre d'une telle ampleur en un mois, dans ce pays, après celui du 14 septembre 1995 qui avait provoqué la mort de 5 personnes. Le plus meurtrier tremblement de terre survenu au Mexique dans la ville de Mexico, mesurait 8,1 sur l'échelle de Richter. Il remonte au 19 septembre 1985 et avait fait 10 000 morts.

617

7. Résultats de l'industrie de l'assurance canadienne IARD - le deuxième trimestre de 1995

Au cours du deuxième trimestre de l'année, l'industrie de l'assurance IARD canadienne a généré des primes gagnées totalisant 4,2 milliards de dollars, alors que les sinistres nets se chiffraient à 2,9 milliards de dollars. Selon la Revue *The Quarterly Report* (second trimestre, 1995) le rapport sinistre à primes du second trimestre (69,3 %) serait le meilleur rapport enregistré depuis les huit dernières années.

Deuxième trimestre - 1995

(en millions de dollars)

	1994	1995
Primes nettes émises	4 414 \$	4 650 \$
Primes gagnées	3 847 \$	4 244 \$
Sinistres nets	2 681 \$	2 940 \$
Rapport sinistres à primes	69,7 %	69,3 %
Pertes techniques avant impôt	- 121 \$	- 68 \$
Rapport combiné	- 3,1 %	- 1,6 %

Revenus de placement avant impôt	545 \$	605 \$
Gains de capital	12 \$	58 \$
Revenus d'opération après impôt	362 \$	481 \$

8. Les leçons du tremblement de terre de Kobe

618

Les terribles ravages provoqués par le tremblement de terre de Kobe, survenu le 17 janvier 1995, ont définitivement été mesurés et chiffrés. Les registres font mention de 5 500 morts, de 41 500 blessés et de 320 000 sans-abri. Quant aux dégâts matériels, ce séisme aurait provoqué la destruction de 210 000 maisons, de 9 400 routes, de 320 ponts et occasionné des interruptions massives des services publics.

Les pertes économiques ont été évaluées à 100 milliards de dollars, largement supérieures à celles découlant du tremblement de terre de Northridge, en Californie, un an plus tôt, lesquelles sont évaluées à 25 milliards de dollars.

Les dommages assurés à la suite du tremblement de terre de Kobe s'élevèrent à 750 millions de dollars (assurance de dommages) et à 57 millions de dollars (assurance maritime).

Quelles leçons en tirer en matière de tarification ? Dans son édition de mars 1995, *The Review* publie deux études fouillées, l'une de Robert Muir-Wood, intitulée "Probabilities of the seismic Cycle", l'autre de John Doornkamp, "A Hazard too hot to handle".

Les auteurs mentionnent que le grand tremblement de terre de Kobé a mis en évidence des enseignements dont les assureurs pourraient tirer profit : notamment l'importance d'une classification détaillée sur le plan des risques, sur le plan des concentrations de valeurs dans les zones à risque (par exemple, les zones maritimes) et sur le plan des caractéristiques en fonction de la nature des sols et des types de construction.

L'étude de Muir-Wood fait valoir que les personnes et les entreprises devraient avoir un comportement rationnel et ne devraient décider de s'installer dans certaines régions sensibles qu'après un tremblement de terre. Les séismes ne seraient pas

fortuits. Ils ne se produiraient à des endroits donnés, qu'après une libération d'énergie accumulée pendant des décennies. Si les assureurs pouvaient adapter leur tarification aux probabilités sismiques et en prenant en compte le choix d'une résidence, fait strictement après un sinistre, le taux de primes serait très faible.

9. Les attentats de l'été parisien

L'été parisien a connu une série d'attentats meurtriers, dont les effets sont dévastateurs tant sur le plan des dommages corporels, personnels et moraux que sur le plan des dommages matériels.

619

Les attentats ont frappé le coeur de Paris, notamment celui perpétré dans le RER place Saint-Michel (7 morts, 117 blessés), celui de la place de l'Étoile (17 blessés), celui du marché du XI^e arrondissement (4 blessés), et celui survenu dans le réseau du métro express (29 blessés). En tout huit attentats qui se soldent par un total de 7 morts et de 180 blessés.

Il existe en France un fonds de garantie contre les victimes d'actes terroristes. Ce fonds a été créé en 1986, en pleine période d'attentats. Il est alimenté par un prélèvement de 10 francs sur toutes les assurances de dommages aux biens souscrites en France. Outre les dommages matériels, ce Fonds indemnise aussi, depuis 1990, les atteintes corporelles graves.

En 1994, le fonds de garantie français a ainsi dépensé 1,3 millions de francs mais n'a récolté que 550 millions de francs. Depuis la création du fonds, les résultats de 1995 risquent d'être, et de loin, les plus importants.

10. Feux de forêts : un été canadien mémorable

L'été 1995 : « un été dont on se souviendra ». Tel est le titre d'un rapport publié par le ministère fédéral de l'Environnement qui évalue à 500 millions de dollars les conséquences de l'été chaud de 1995 au Canada. Le ministère évalue à 250 millions \$ les dommages causés par les incendies qui ont ravagé les forêts canadiennes et à 250 millions \$ les

dommages causés par les tempêtes qui ont balayé, entre autres, les provinces atlantiques. Ceci n'inclue pas les coûts indirects : les pertes de récolte, les pertes liées à l'industrie des pâtes et papiers et les diminutions de cargaisons subies par les compagnies maritimes, à la suite de l'abaissement du niveau du Saint-Laurent.

620 Au Québec, après les incendies dramatiques de l'année 1991 qui ont détruit plus de 380 000 hectares de forêt (ou 3 800 kilomètres carrés), les feux de forêts de 1995 s'étendent, selon un relevé d'Environnement Canada, sur plus de 1 800 kilomètres carrés.

Pour tout le Canada, on a calculé que 70 000 kilomètres carrés de forêts ont été réduits en cendres.

11. Le Rendez-vous de septembre, édition de 1995

Le Rendez-vous annuel de septembre 1995 de Monte-Carlo, trente-neuvième du genre, a été marqué par trois thèmes majeurs : la concentration du secteur de la réassurance, les tarifs et les alternatives à la réassurance.

Après les années noires des dernières années sur le plan des sinistres, on assiste, depuis deux ans, à une vague de concentration des grands réasureurs. Le marché est actuellement dominé par quatre géants : l'allemand Munich Re, la Suisse de Ré, et les américains General Re et Employers Re. (Voir le troisième titre de cette chronique) Selon les spécialistes, le marché devrait passer de 100 à 120 aujourd'hui à une cinquantaine de grands réasureurs d'ici l'an 2000.

Parallèlement, les prix ont fait l'objet d'un intérêt particulier. Parmi les préoccupations majeures, figurent la nécessité des réasureurs d'être profitables, pour ne pas disparaître, à moyen terme, et les possibilités de faire face à la demande de capacité de plus en plus importante. Pour répondre à ces préoccupations, on a mis l'accent sur l'importance des fonds propres et la constitution de réserves d'égalisation.

Enfin, un autre thème, provocateur, fut proposé : les marchés financiers internationaux remplaceront-ils les réassureurs traditionnels ? Les exemples, à cet égard, sont nombreux : la montée des traités financiers et des formes de réassurance alternative (tel le *finite risk*), ainsi que l'absorption de certains marchés traditionnels par les financiers, le plus connu étant celui du marché à terme des contrats d'assurance lancé en 1992 par le *Chicago Board of Trade* (mécanisme des *futures*).

12. Les grands risques techniques - une analyse de la Munich Re

621

La Munich Re participe à la réassurance de presque toutes les grandes réalisations techniques. Elle est aussi le leader mondial de la couverture des satellites. Depuis des décennies, et encore plus particulièrement ces dernières années, elle a intensément soutenu le développement de la technique en réassurance de grands projets considérables.

À cet égard, on peut citer : l'érection, sur le Grand Belt, du plus long pont suspendu du monde, la construction de l'eurotunnel reliant la France et la Grande-Bretagne et mis en service en 1994, la construction de l'aéroport du Kansai près d'Osaka dont le coût a atteint 23 milliards de DM, la construction du nouvel aéroport de Hong Kong bâti sur un terrain artificiel gagné sur la mer, la fabrication d'énormes turbines de centrales hydrauliques construites en Europe, au Canada, en Asie et en Amérique du Sud ainsi que la construction d'usines de semi-conducteurs, d'un nombre et d'un prix en constante progression, installées dans le nombreux pays du monde.

La Munich Re se prépare dès maintenant à pouvoir faire face aux exigences futures — nécessairement encore plus complexes — en ce qui concerne le savoir-faire, la connaissance du marché, la faculté de prendre des risques et la capacité de participation aux risques de ses cédantes. Cela implique, entre autres, une analyse rétrospective intelligente de la foule de données recueillies sur les risques acceptés et sur les sinistres

enregistrés, ainsi qu'une appréciation prospective spécifique des risques, également sur le terrain.

622 Les changements significatifs, auxquels sont confrontées les compagnies d'assurance directe et de réassurance, ne résultent pas seulement de la taille croissante des risques techniques, mais aussi de ce que les pouvoirs publics, dans de nombreux pays, se retirent de plus en plus du financement des projets d'infrastructure dans les domaines suivants : transports et circulation, distribution urbaine, évacuation et traitement des déchets, énergie et télécommunications. Dans de vastes régions du globe, les investisseurs privés et les institutions financières constituent des consortiums pour le financement de grandes réalisations classiques ou innovantes. Pour garantir ces investissements, les consortiums ont besoin de formules d'assurance fiables et de longue durée, qui les exemptent d'éventuelles pertes pécuniaires résultant de dommages matériels, immatériels ou de responsabilité civile. S'étendant parfois sur 10, voire 25 ans, de telles conventions d'assurance sous-entendent une appréciation minutieuse et prévoyante des risques, des inspections d'experts et un savoir-faire spécifique de haut niveau pour l'établissement des prix et des conditions ainsi que pour l'instruction des sinistres. (Extrait tiré d'une documentation destinée à la presse - *für die Presse* - 12 octobre 1995).

13. Le programme d'assurance responsabilité professionnelle des avocats : une diminution de la prime à partir du 1^{er} janvier 1996

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec a annoncé une baisse de primes annuelles, de 1200 \$ à 1000 \$, et l'abolition de la franchise de 5 000 \$. Ces changements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1996. Par voie de comparaison, au regard d'une protection équivalente ou comportant dans certains cas des conditions plus sévères, la prime annuelle est de 2 200 \$ en Colombie-Britannique, de 5 600 \$ en Ontario (la prime passe à 10 000 \$ dans les grands cabinets d'avocats) et une moyenne de 2 700 \$ dans certains

États américains, exception faite de la Californie, où la prime annuelle se situe à 10 000 \$ environ.

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle des notaires semble bénéficier d'une performance comparable à celui des avocats. Toutefois, la prime de 1 700 \$ exigée des notaires est supérieure à celle exigée des avocats, car on ne compte que sur 2 900 notaires cotisants, sur un total de 3 500, pour amortir les frais du Fonds. Le Fonds d'assurance du Barreau du Québec, quant à lui, compte sur 9 761 cotisants, sur un total de 16 500 avocats. On observe que les avocats oeuvrant dans le secteur public ne sont pas assujettis à ce Fonds.

623

Selon M^c Langlois, directeur général du Fonds depuis ses débuts en 1988, divers facteurs expliquent cet heureux scénario : la portion réglée des réclamations depuis l'origine du Fonds le fut à meilleur compte, une bonne sinistralité, depuis les dernières années, sur les plans qualitatifs et quantitatifs. Si la tendance se maintient, il se pourrait que l'exercice en cours se solde par un excédent de 10 à 12 millions \$.

14. Naissance du deuxième assureur de dommages au Canada

En septembre dernier, ING Canada annonçait qu'elle venait d'acquérir la société Wellington, formant ainsi le deuxième plus important assureur canadien, récoltant 6 % de parts de marché et des revenus de primes de 1 milliard de dollars. Le coût de cette transaction s'élèverait à 130 millions \$. On se rappellera que le holding néerlandais ING avait acheté, plus tôt cette année, les actifs de la banque britannique Barings, en état d'insolvabilité à la suite d'une gigantesque fraude de l'un de ses employés.

15. Bancassurance : union de deux géants entre le premier banquier et le premier assureur en Suisse

Le coup d'envoi de la bancassurance a été donné en Suisse d'une façon éclatante, grâce à la fusion de deux géants, premiers dans leur domaine d'activités : le banquier UBS (Union

des Banques Suisses) et l'assureur Swiss Life, une mutuelle qui doit être démutualisée et transformée en société anonyme. La date de naissance annoncée : le 1^{er} janvier 1996. Le nom choisi : UBS SWISS LIFE. Le financement de l'opération est estimé à 110 millions de francs suisses.

La première banque et le premier assureur helvètes font ainsi cause commune pour attaquer le marché européen. Le nouveau groupe espère, dès la première année d'opération, un résultat technique d'un milliard de francs suisses.

624

16. Les *Names* gagnent un nouveau procès

Les investisseurs privés que sont les *Names* gagnent un nouveau procès sur les Lloyd's, cette prestigieuse institution britannique qui est en voie de restructuration, après avoir connu une mauvaise performance, dans la gestion des sinistres, entre 1988 et 1992. Au cours de cette période, les pertes cumulées, attribuables aux sinistres catastrophiques, ont totalisé 12,8 milliards de dollars U.S.

En octobre dernier, près de 2 000 *Names* du syndicat Merrett ont gagné devant la Haute Cour de Londres le procès qu'ils avaient intenté contre certains spécialistes qui géraient les affaires du Lloyd's dans les années 1980 et contre des firmes de comptables qui ont vérifié les comptes du syndicat.

Ces *Names* alléguaient également une mauvaise gestion remontant à l'émission de polices datant des années 1940, alors que les Lloyd's avaient accepté de souscrire certains risques dus à la contamination par l'amiante aux États-Unis.

Depuis un an, les *Names* du syndicat Gooda Walker et du syndicat Feltrim ont également remporté leurs poursuites judiciaires.

Dans le cadre de la restructuration en cours, mentionnons que les Lloyd's ont proposé, en mai dernier, aux 30 syndicats regroupant 17 000 *Names*, une offre de règlement de 4,5 milliards de dollars (U.S.). Cette offre est trois fois plus importante que celle faite et rejetée l'an dernier. Cette dernière

offre est subordonnée à l'arrêt de toutes les procédures judiciaires en cours.

17. L'appel des victimes de la MIUF est rejeté

La Cour d'appel du Québec rejetait, en octobre dernier, l'appel des propriétaires des maisons isolées à la mousse isolante d'urée formaldéhyde. Quelque 80 000 maisons avaient été isolées à la MIUF, dans les années 1970, à l'aide d'une subvention fédérale.

Les trois juges n'ont pas accepté l'argumentation des victimes d'en appeler du volumineux jugement qui compte 1 100 pages, prononcé en 1991 par le juge René Hurtubise de la Cour Supérieure. Dans cette décision, le magistrat en vint à la conclusion que la dangerosité du produit n'avait jamais été démontrée.

625

Les juges de la Cour d'appel n'ont pas pu se convaincre de l'existence d'atteintes, au moins mineures, qui auraient affecté les occupants. Ils ont également rejeté, du même coup, les dommages intérêts réclamés pour la diminution de valeur de leur maison, difficile à revendre, selon les allégations, à cause de l'existence des risques pour la santé de leurs occupants.

18. Nouveau programme d'assurance contre les risques d'insolvabilité des assureurs

À la fin de l'été 1995, un groupe d'assureurs de personnes montréalais annonçait la mise sur le marché d'un nouveau programme d'assurance, constitué en vue de répondre aux besoins de personnes désireuses de se protéger contre le risque de solvabilité des compagnies d'assurance : il s'agit d'une assurance dite « Risque partagé ».

Ce contrat inédit prévoit une garantie variant entre 500 000 \$ et 5 000 000 \$. Suivant le défaut de l'un des trois assureurs participant au programme, et en tenant compte du montant de 200 000 \$ garanti par la SIAP, l'entente stipule que

l'excédent de cette somme sera annulé chez l'assureur en défaut et réparti également entre les deux autres assureurs.

19. Distributeurs automatiques bancaires : une escroquerie de 1,2 million de dollars

626 Voici une escroquerie à l'Italienne, mais qui pourrait bien se répéter dans notre pays. À Rome, sept escrocs ont inventé un moyen pour prendre l'argent des déposants dans les distributeurs automatiques. Comment ont-ils agi ? Simplement en bloquant l'entrée des cartes de débit avec une pellicule photographique. Lorsque l'appareil était ainsi bloqué, en dehors des heures ouvrables, l'utilisateur ne parvenait ni à obtenir l'argent désiré, ni à récupérer sa carte. Un escroc entraînait alors en scène en proposant d'aider la malheureuse victime. Il lui suggérait de recomposer son numéro confidentiel, qui était alors mémorisé, puis il lui suggérait de revenir le lendemain matin récupérer sa carte bloquée. Entre-temps, celle-ci était récupérée à l'aide de pincettes et utilisée pour prélever le maximum d'argent autorisé. La carte était ensuite détruite. Le tour était joué.

20. Le typhon Angela

Angela, ce puissant ouragan qui, les 2 et 3 novembre 1995, a dévasté Manille, la capitale des Philippines, et l'extrémité sud de l'île de Luzon, a fait plus de 250 morts et 250 000 sans-abri. Les dégâts matériels causés par le passage du typhon sont estimés à plus de deux millions de pesos (76,9 millions \$). Angela est le pire ouragan qu'ait connu l'archipel philippin depuis Nina, qui avait fait un millier de morts en 1987.